

Image not found or type unknown



Credit d impot remboursement

Par **titoune**, le **14/08/2012** à **19:34**

Bonjourrrnrnj'ai acheté une chaudière à granulé chez un professionnel qui me la poser. On m'avait dit que j'avais le droit à un crédit d'impot. j'a donc joint une copie de ma facture à ma déclaration or je viens de recevoir mon avis d'imposition et rien ne figure à propos de ce crédit d'impot, aucune mention ni aucun remboursement. Que puis-je faire ?

Par **Michel**, le **16/08/2012** à **11:06**

Bonjour,rnrnEn plus de joindre le justificatif, avez vous bien indiqué le montant sur votre déclaration de revenus ?rnVous pouvez faire une réclamation auprès du Trésor Public, par courrier ou par mail à l'adresse suivante : <http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/home>

Par **alterego**, le **16/08/2012** à **12:44**

Bonjour,rnrnL'installation a-t-elle été réalisée dans un logement neuf ?rnrrnVous avez joint copie de la facture, mais avez-vous bien complété la ligne correspondant au crédit d'impôts sur votre déclaration ?rnrrnEst-ce que la facture jointe détaillait bien le prix d'achat de la chaudière **et** celui de la pose ?rnrrnLa facture était-elle bien revêtue de toutes les mentions obligatoires conformément à l'arrêté du 13 novembre 2007, à savoir rn• l'adresse de réalisation des travaux, rn• la nature de ces travaux, rn• la désignation et le montant des travaux,rn• les caractéristiques et critères de performances des équipements.rnrnL'installation a-t-elle été réalisée dans un logement neuf ?rnDans l'affirmative, une attestation fournie par le constructeur ou le vendeur devait impérativement joindre .rnrrnAvez-vous bénéficié d'une

quelconque aide supplémentaire qui viendrait en déduction ?
Oubli des services fiscaux (ce n'est pas impossible) ou une déclaration incomplète ? Autant de questions à se poser.
Cordialement
[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]